

Relevé des décisions

Thème de la CMF

Réconcilier l'humanité et la planète :

Perspectives dans l'espace francophone à la veille des 50 ans de l'OIF

Ouverture des travaux

La Conférence ministérielle exprime sa reconnaissance aux autorités monégasques pour leur accueil chaleureux et pour tous les efforts déployés pour l'organisation des travaux.

Elle salue la qualité de la cérémonie d'ouverture, marquée, outre les intermèdes mettant en scène des jeunes, par les discours de S.E. M. Serge Telle, Ministre d'État de la Principauté de Monaco, de S.E. M. Zohrab Mnatsakanyan, Ministre des Affaires étrangères d'Arménie, président de la Conférence ministérielle, et de S.E. M^{me} Louise Mushikiwabo, Secrétaire générale de la Francophonie, ainsi que par le message de S.A.S. le Prince Albert II.

CMF-36/2019/D185 : Ordre du jour et ordonnancement des travaux

L'ordre du jour et l'ordonnancement des travaux de la 36^e session de la Conférence ministérielle de la Francophonie sont adoptés.

Le Bureau de la Conférence est composé comme suit :

- Président : Arménie ;
- Vice-présidents : Madagascar, Laos, Andorre ;
- Rapporteur général : Tchad.

CMF-36/2019/D186 : Adoption du rapport de la 35^e session de la Conférence ministérielle

La Conférence ministérielle adopte le rapport de sa 35^e session, tenue à Erevan les 8 et 9 octobre 2018.

CMF-36/2019/D187 : Débats et décisions sur le rapport de la Secrétaire générale sur les travaux du Conseil permanent de la Francophonie

La Conférence prend note avec satisfaction des conclusions auxquelles la 108^e session du Conseil permanent de la Francophonie est parvenue ainsi que de l'ensemble des travaux menés au cours de l'année 2019.

La Conférence ministérielle adresse ses vives félicitations à la Secrétaire générale pour le travail qu'elle mène depuis sa prise de fonction en janvier 2019 et pour le dynamisme dont elle fait preuve pour rénover l'OIF et accroître son efficacité et sa visibilité. Elle soutient les priorités retenues par la Secrétaire générale pour son mandat et la remercie en particulier pour son appel à la mobilisation urgente, déterminée et concrète en faveur de la jeunesse francophone, qui constitue l'un des piliers et l'avenir de la Francophonie.

La Conférence ministérielle exprime sa vive préoccupation face aux situations de crise auxquelles sont confrontés certains États de l'espace francophone, notamment la Guinée-Bissau, Haïti et le Liban. Fidèle à l'esprit de la Déclaration de Bamako, elle rappelle l'attachement de la Francophonie à la paix et à la stabilité, et encourage les parties prenantes

des États concernés à privilégier en toute circonstance le dialogue ainsi que les mécanismes de résolution pacifique des crises.

La Conférence ministérielle salue les initiatives d'ores et déjà engagées par la Secrétaire générale pour contribuer à la recherche de solutions durables à ces crises, en particulier en Haïti, pour lequel un plan d'action associant l'ensemble des acteurs de la Francophonie est en cours d'élaboration. Face à la détérioration de la situation politique, économique et sécuritaire qui, à brève échéance, menace d'aggraver la crise humanitaire, la Conférence ministérielle réitère, dans l'intérêt du peuple haïtien, l'appel à la tenue d'un dialogue inclusif entre toutes les parties prenantes haïtiennes afin de trouver une issue concertée à la crise, et, à ce titre salue les démarches des autorités haïtiennes pour initier un tel processus.

S'agissant de la Guinée-Bissau, la Conférence ministérielle marque son soutien à la position exprimée par la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et appelle toutes les parties bissau-guinéennes à s'y conformer, s'agissant notamment du respect des institutions, qui permettra de créer les conditions propices à la tenue de l'élection présidentielle du 24 novembre 2019. Dans cette perspective, elle note avec satisfaction l'intention de la Secrétaire générale de dépêcher une mission d'information et de contacts de la Francophonie dans ce pays.

La Conférence ministérielle réitère sa ferme condamnation du terrorisme et exprime sa solidarité à l'endroit de tous les pays touchés par de tels actes, en affirmant la nécessité et l'urgence d'une action concertée pour lutter contre ce fléau, qui touche différentes régions de l'espace francophone et plus particulièrement la zone du Sahel. À cet égard, elle encourage la Secrétaire générale à intensifier le plaidoyer, mené en lien avec l'APF, pour soutenir le G5 Sahel.

CMF-36/2019/D188 : Débats sur le thème de la CMF

La Conférence ministérielle salue la pertinence du thème *Réconcilier l'humanité et la planète : perspectives dans l'espace francophone à la veille des 50 ans de l'OIF*, proposé par la Principauté de Monaco pour cette 36^e session. Elle exprime ses vives préoccupations face aux conséquences néfastes du changement climatique et aux dégradations environnementales causées par des activités humaines menaçant gravement la biodiversité et les écosystèmes mondiaux, voire, à terme, l'existence de l'humanité elle-même. Elle appelle, au-delà de la prise de conscience, à la mise en œuvre d'actions concrètes et résolues pour répondre aux enjeux liés à ces dégradations, dans un esprit de responsabilité et de solidarité. Elle salue les actions menées par l'OIF à travers l'Institut de la Francophonie pour le développement durable (IFDD) pour accompagner les États et gouvernements dans la prise en compte et la réponse aux problématiques relatives à l'environnement ainsi que l'engagement de l'OIF à améliorer son bilan environnemental et son impact socio-économique. Elle salue également les activités de coopération de l'Assemblée parlementaire, des opérateurs et des conférences ministérielles permanentes de la Francophonie pour répondre à ces enjeux, ainsi que la contribution de la Conférence des OING sur ce thème.

CMF-36/2019/D189 : Résolutions thématiques

La Conférence adopte la résolution sur les océans, celle sur le rôle de l'innovation dans la promotion de la science, de l'éducation et de l'économie numérique et celle pour le 30^e anniversaire de la Convention des Nations unies relative aux droits de l'enfant.

CMF-36/2019/D190 : Bilan des engagements du Sommet d'Erevan

La Conférence ministérielle a pris connaissance des principaux éléments du bilan des engagements du Sommet d'Erevan présentés par l'Arménie. Elle félicite le pays hôte du XVII^e Sommet de la Francophonie pour cet exercice de suivi et de reddition très éclairant sur la mise en œuvre des engagements souscrits.

CMF-36/2019/D191 : Préparation du XVIII^e Sommet de la Francophonie (Tunis 2020)

La Conférence ministérielle a visionné un film de présentation et pris connaissance, outre le logo, des informations suivantes concernant le Sommet de Tunis en 2020, communiquées par la délégation tunisienne :

- dates : 12 et 13 décembre 2020 ;
- thème : *Connectivité dans la diversité : le numérique, vecteur de développement et de solidarité dans l'espace francophone.*

La Conférence ministérielle remercie la Tunisie pour ces informations et l'encourage dans la poursuite du processus préparatoire, en l'assurant de son plein appui pour le succès de ce XVIII^e Sommet, qui sera le point d'orgue de l'année du cinquantenaire de la Francophonie.

CMF-36/2019/D192 : Coopération multilatérale francophone et questions administratives et financières

La Conférence ministérielle a entendu l'intervention de la Secrétaire générale, qui a lancé un appel à la mobilisation de toute la famille francophone pour le cinquantenaire de la Francophonie via, notamment, l'adoption d'une résolution visant à lui donner une plus grande visibilité et à en promouvoir l'identité.

La Conférence ministérielle a également entendu l'intervention de l'Administratrice, qui a présenté le budget révisé 2020 de l'OIF ainsi que les inflexions proposés à la programmation 2019-2022 adoptée à Erevan. L'Administratrice a ainsi évoqué l'audit organisationnel lancé en vue d'élaborer, début 2020, un plan de modernisation global et intégré de l'Organisation, et présenté le projet de budget 2020 révisé et le projet de résolution y afférent, approuvés par le CPF et se fondant sur une estimation plus réaliste des recettes, sur le versement effectif des contributions des États et gouvernements, et le maintien du niveau des dépenses de programmation à 36 M€.

En saluant les interventions de la Secrétaire générale et de l'Administratrice, leurs efforts de transparence et de rigueur, la Conférence ministérielle approuve l'approche pragmatique et prudente ayant conduit à la révision du budget 2020 de l'OIF, ainsi que les inflexions proposées à la programmation pour la recentrer autour de la plus-value de l'Organisation et renforcer son action en faveur des jeunes, des femmes et des filles. Elle soutient en outre les priorités accordées à la langue française, à l'éducation et à la formation, à l'entrepreneuriat et au numérique.

Au terme des échanges, la Conférence ministérielle entérine l'ensemble des décisions et recommandations relatives aux questions de coopération et aux questions administratives et financières prises par le Conseil permanent. À ce titre, elle adopte :

- le budget révisé de l'OIF pour l'année 2020 ;
- la résolution portant ouverture de crédits et approbation de l'estimation des recettes de l'OIF au titre de l'année 2020 ;
- la programmation 2019-2022 de l'OIF révisée.

Conformément à la présentation du budget révisé de l'Organisation pour 2020, la Conférence ministérielle donne mandat au CPF d'adopter un éventuel ajustement infra-annuel du budget 2020, en fonction des contributions effectivement reçues.

Elle adopte également la résolution sur le cinquantenaire de la Francophonie.

CMF-36/2019/D193 : IX^e édition des Jeux de la Francophonie

Sur la base de l'avis favorable du Conseil permanent, la Conférence ministérielle désigne la République démocratique du Congo comme hôte des IX^{es} Jeux de la Francophonie, en 2021. Elle remercie la RDC d'avoir soumis sa candidature à la suite du désistement du Canada Nouveau-Brunswick et lui souhaite plein succès.

CMF-36/2019/D194 : Rapport de l'auditeur externe de l'OIF et du FMU

La Conférence ministérielle a entendu le rapport de l'auditeur externe de l'OIF et du Fonds multilatéral unique (FMU) portant sur les états financiers de l'Organisation au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2018 et prend acte de sa certification sans réserve de ces états financiers. Elle remercie la Cour des comptes du Royaume du Maroc pour son accompagnement rigoureux et sa disponibilité.

CMF-36/2019/D195 : Orientations et gouvernance de la Francophonie

La Conférence ministérielle a tenu une séance à huis clos réservée aux États et gouvernements membres de plein droit sur le thème *Orientations et gouvernance de la Francophonie*, à l'issue de laquelle elle :

- invite la Secrétaire générale à favoriser des occasions de dialogue et de concertation renforcés entre les États et gouvernements de l'espace francophone dans les enceintes et rencontres internationales ;
- se prononce en faveur d'un recentrage de l'OIF sur les valeurs et les principes de la Francophonie, sa valeur ajoutée et son socle, la langue française ;
- invite la Secrétaire générale à veiller à l'ajustement et au bon équilibre des représentations de l'OIF dans les diverses régions de la Francophonie et donne mandat au CPF de prendre les décisions nécessaires ;
- invite la Secrétaire générale à veiller à l'harmonisation des implantations de l'OIF et de celles des opérateurs, notamment au sein du Conseil de coopération, et donne mandat au CPF d'adopter les éventuelles propositions ;
- autorise la Secrétaire générale à désigner directement les représentants permanents de l'OIF dans les unités hors siège, et à modifier en conséquence le Statut du personnel de l'OIF ;
- invite la Secrétaire générale à mener une réflexion approfondie sur les Jeux de la Francophonie et donne mandat au CPF pour amender les Statuts du Comité international des Jeux de la Francophonie ;
- demande au CPF d'abroger la pratique des prises en charge financière des délégués par l'OIF lors des instances de la Francophonie, tout en soulignant la solidarité nécessaire envers les membres qui connaissent des difficultés ponctuelles ;
- soutient la rationalisation des instances pour plus de subsidiarité, de dynamisme et d'échanges directs, notamment en rationalisant la durée de la cérémonie d'ouverture du Sommet ;
- à cet égard, laisse le soin au CPF d'amender son règlement intérieur et lui délègue l'adoption des amendements nécessaires au Règlement intérieur de la CMF ainsi qu'au Vade-mecum sur les modalités de fonctionnement des Sommets ;
- invite la Secrétaire générale à mener une réflexion sur le statut des représentants personnels.

La Conférence ministérielle encourage la Secrétaire générale à poursuivre le travail engagé au sein du Groupe de réflexion *Orientations et gouvernance de la Francophonie*.

CMF-36/2019/D196 : Communications à la Conférence

La Conférence ministérielle a entendu les communications des représentants de plusieurs États et gouvernements membres associés et observateurs, qui ont notamment témoigné du grand intérêt qu'ils attachent à leur appartenance à la Francophonie et fait part de leurs réflexions sur le thème de la Conférence ministérielle. Ils ont affirmé leur plein soutien à la Secrétaire générale. Plusieurs délégations ont en outre exprimé le souhait d'un approfondissement de la place des observateurs au sein de l'OIF, dans le cadre de la rénovation en cours.

La Conférence ministérielle prend acte des candidatures :

- du Mexique et de l'Irlande, à un poste de membre non permanent du Conseil de sécurité des Nations unies pour la période 2021-2022, ainsi que de la Lettonie pour la période 2026-2027 ;
- de la Lituanie au Conseil des droits de l'Homme des Nations unies, au Conseil exécutif de l'Unesco et au Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes.

CMF-36/2019/D197 : Questions diverses

La Conférence ministérielle prend note avec intérêt de l'initiative du Togo d'organiser à Lomé en 2020 un forum économique des diasporas africaines qui portera sur leur rôle dans le développement du continent.

Elle apporte son soutien aux candidatures :

- de Djibouti et du Canada, à un poste de membre non permanent du Conseil de sécurité des Nations unies pour la période 2021-2022, lors de l'élection qui se tiendra à New York en 2020 ;
- de l'Albanie, à un poste de membre non permanent du Conseil de sécurité des Nations unies pour la période 2022-2023, lors de l'élection qui se tiendra à New York en 2021.

CMF-36/2019/D198 : Date et lieu de la 37^e session de la CMF

La 37^e session de la Conférence ministérielle de la Francophonie se tiendra à Tunis, les 10 et 11 décembre 2020, en préparation du XVIII^e Sommet de la Francophonie.

CMF-36/2019/D199 : Adoption du relevé des décisions

La Conférence ministérielle adopte le relevé des décisions de sa 36^e session. Le Secrétariat est chargé de la mise en forme définitive du relevé de ces décisions.

Passation des pouvoirs de la présidence

Dans la perspective du Sommet de 2020, les pouvoirs de la présidence de la Conférence ministérielle sont transmis par l'Arménie à la Tunisie, qui assurera cette présidence pour les deux ans à venir.